

ORGANISATION D'UN TOURNAGE DANS UN STUDIO : La procédure à suivre de sécurité

Quand une production cinématographique ou audiovisuelle loue un studio pour les besoins de la construction de décors et ou du tournage, une procédure spécifique doit être observée pour préserver la sécurité des différents travailleurs présents sur le site : les salariés de la production, les salariés des différents prestataires et sous-traitants, les salariés du studio.

La note suivante récapitule les différentes étapes et règles à observer par les divers intervenants (producteur, sous-traitants, studio, salariés...), à l'aide d'un fil conducteur et d'une notice explicative.

Cette note pourra tout à fait être adjointe au contrat de location du studio et aux différents contrats de prestations de services, et même être distribuée par les différents employeurs à leurs salariés présents sur le site. Une telle diffusion participe d'une démarche d'information nécessaire à la bonne préservation de la sécurité de tous et de chacun.

Cette note est proposée par :

